

Mars 2016

RIE III VAUDOISE

Une position fondée

L'Assemblée générale de la fédération qui s'est tenue en février dernier a pris position sur la RIE III vaudoise. Après un large débat d'excellente facture, la **liberté de vote** a été retenue par 75% des votants. L'assemblée fonde sa position sur une analyse critique des enjeux sociaux, politiques et financiers de la réforme. En substance, le volet social du Gouvernement qui s'inscrit dans la RIE III vaudoise constitue indéniablement un soutien à toutes les familles et, de surcroît, aux familles modestes et aux classes moyennes.

A ce titre, d'aucune manière la fédération entend opposer la fonction publique à la population. Toutefois, elle considère que ses préoccupations en matière fiscale sont légitimes. Corps constitués et société civile, nous sommes dans l'expectative quant à la portée réelle de la réforme proposée au niveau fédéral. La liberté de vote illustre ce propos.

Acte fondateur

En vérité, l'acte fondateur de cette décision s'est dessiné lors de l'Assemblée des délégués d'octobre dernier; ne pas rejoindre la coalition «*Touche pas à mes services publics*». Avec, en corollaire, une feuille de route sociale et syndicale qui a d'ores et déjà été déposée en main gouvernementale. Elle aborde des thématiques importantes: **Sécurité, Formation, Environnement, Services des routes, Administration et Politique salariale**. Une démarche qui tend à

améliorer les prestations du service public aux bénéficiaires de la population. La Fédération n'a pas vocation à simplement s'opposer, à marquer son action du sceau de l'animosité. Elle propose avec détermination et rigueur un partenariat novateur avec le Conseil d'Etat pour le service public et les vaudoises et vaudois. Aujourd'hui, l'analyse politique de cette importante prise de position souligne l'indépendance de la FSF et sa clairvoyance. En effet, de nombreux acteurs qui œuvrent pour la fonction publique sont ébaubis à la lecture des communications de la coalition, les caricatures sont violentes et les argumentaires parfois fallacieux.

Cyrille Perret
Secrétaire général

Cantonniers vaudois

Après des négociations ponctuées d'un accord et d'une mise en œuvre d'une année, l'Aménagement du temps de travail **Routes nationales** est sous toit. Le vote qui devait valider l'accord passé entre l'Association des cantonniers vaudois (ACV) et la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a été approuvé à hauteur de 81%. Un résultat qui souligne l'exemplarité du partenariat instauré entre la DGMR et l'ACV.

cyp